

Arrêté 2018- 12
Relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 juin 2015 portant nomination du Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence ;
Vu la délibération n°2017/12/16-5 du conseil d'administration du 16 décembre 2016 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés par le conseil d'administration (CA) et la délégation de pouvoir du CA au directeur ;
Vu le règlement intérieur ;

ARRÊTE

- Article 1 :** Une subvention d'un montant de 800,00 € (huit cent euros) est attribuée à l'association « bureau des étudiants » de l'IEP, 25 rue Gaston de Saporta 13100 Aix-en-Provence.
- Article 2 :** Cette subvention est attribuée dans le cadre du soutien de l'IEP à la vie associative à travers les projets portés par l'association afin de participer aux frais supportés à l'occasion de leur mise en œuvre.
- Article 3 :** Monsieur le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 9 avril 2018.


Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE :

DATE D’AFFICHAGE :

12.04.2018